

un citoyen de seconde classe »

noms des différentes stations ressemblaient dans les rames des métros, il n'en était rien dans les bus...

Aucun plan national

Les choses bougent, oui. Mais lentement. La Belgique a pourtant signé et ratifié, en 2009, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Depuis lors, dans les faits, l'État peine à mettre en œuvre le texte. Une situation que dénoncent le Belgian Disability Forum (ASBL belge qui examine

les traités internationaux et leur application) et le Conseil supérieur national des personnes handicapées. Ces équipes ont donc fait le point sur l'application des recommandations émises par l'ONU en 2014. C'est que le prochain rapport officiel devant être remis à l'instance onusienne est prévu pour... 2019-2020.

Conclusion, livrée au *Soir* : à mi-parcours, le bilan est plus que mitigé. « Oui, des choses ont été faites, reconnaît Gisèle Marlière, présidente du Conseil supérieur nation-

nal des personnes handicapées, le conseil d'avis mis en place au niveau fédéral. Mais il ne s'agit jamais que d'actions ciblées qui ne sont pas concertées ni coordonnées. Il n'existe aucune approche globale, aucun plan national ! » En Région wallonne, par exemple, un plan autisme a été mis en place. A Bruxelles, un plan handicap. En Flandre, on a créé un « budget d'assistance » pour les personnes handicapées qui requièrent des soins... mais pas de plan général. « D'autres mesures tardent à se

concrétiser, déplore Véronique Dechenne, membre du secrétariat du Conseil supérieur national. On est dans l'effet d'annonce. La ministre de la Santé Maggie De Block (VLD) affirme qu'elle avance sur les aidants proches, mais on ne voit rien venir. »

Plombés par la lasagne belge

Comme de nombreux dossiers, le handicap souffre de la dispersion des compétences entre différents niveaux de pouvoir. Mais un important manque de volonté po-

litique n'arrange rien. « En réalité, c'est surtout de l'ignorance, pondère Olivier Magritte, du BDF. Les ministres n'ont pas lu la Convention, parce qu'ils ne pensent pas que ça les concerne. Or, quand le site Tax-on-web n'est pas accessible à tous - il n'a pas le label "AnySurfer" -, c'est bien de la responsabilité du ministre des Finances ! »

Le handicap touchant à tous les aspects de la vie, tous les ministres pourraient, dans leurs propres compétences, améliorer le quotidien des personnes handicapées. Or, le réflexe consiste souvent à renvoyer vers la secrétaire d'État, Zuhail Demir (N-VA) actuellement, ou vers le ministre régional compétent. Le BDF a fait le test : il a sollicité tous les ministres de tous les gouvernements belges afin d'obtenir un rendez-vous. Actuellement, 13 ministres ont ré-

pondu sur 57 invitations. « On manque d'une vision globale !, déplore Véronique Duchenne. Chacun agit dans son coin, mais on ne sait pas où on va ! » « Nous n'exigeons pas tout pour demain, poursuit Gisèle Marlière. Mais nous demandons des perspectives à moyen terme. Mettre tous les perons des quais à niveau, par exemple, prendrait des années. Mais qu'on dégage les priorités et qu'on fixe un calendrier ! »

Appeler à des politiques transversales et coordonnées peut, à l'heure actuelle, sembler perdu d'avance. « Ce sera toujours un combat, admet Daniel Tresegnie. Mais il faut continuer à le mener. Tous les jours, des enfants handicapés naissent, des accidentés de la route perdent leurs capacités et les personnes vieillissent... » ■

FREDERIC SOUMOIS
et ÉLODIE BLOGIE

ACCESSIBILITÉ

Toujours un parcours du combattant

Quand il est arrivé dans le bâtiment du SPF Sécurité sociale où l'entretien avec nous était fixé, Pierre Gyselinck, président du BDF, membre du CSNPH et président du KVG (Katholieke vereniging gehandicapt) doit prendre l'ascenseur. Sa chaise roulante passe. Tout juste. Mais pas de place pour ses mains s'il veut lui-même s'avancer dans le sas. Ce bâtiment est donc « accessible »... uniquement si l'homme est accompagné.

Prendre en compte tous les handicaps. Les exemples de difficultés quotidiennes ne manquent pas. Ces bus équipés de rampes... mais dans lesquels le chauffeur ne peut normalement pas quitter son poste pour installer ledit dispositif. Cette personne aveugle qui, en raison d'un imprévu professionnel, n'avait pas réservé son trajet de train suffisamment à l'avance et qui s'est donc vu refuser l'aide élémentaire consistant à simplement l'accompagner jusqu'à son train... « Quand on dit "accessibilité", on pense souvent uniquement aux chaises roulantes, constate Gisèle Marlière. Or il s'agit de prendre en compte tous les handicaps existants : surdité, déficience visuelle, etc. » Par manque d'informations, les personnes handicapées se voient donc souvent dans l'incapacité de préparer une sortie...

Des sanctions effectives. Complexité belge oblige : les normes urbanistiques sont souvent différentes d'une Région à l'autre. Le Conseil supérieur national plaide pour une coordination et une labellisation officielle. Conformément aux recommandations de l'ONU, il souhaite également que les professionnels de la construction soient formés et sensibilisés aux normes, et que les sanctions soient effectives. « Trop souvent, on nous rétorque qu'on ne va quand même pas détruire le nouvel escalier pour le remplacer par une rampe... », dénonce Véronique Duchenne, du BDF. Mais si ! Parce que c'est ce qui aurait dû être fait ! » Côté mobilité, les choses bougent, reconnaissent les différents acteurs. La Stib travaille à la planification de la mise en conformité de ses métros. La collaboration avec la SNCB se passe bien et quarante-quatre gares seront bientôt accessibles aux personnes handicapées avec réservation seulement trois heures à l'avance (et non vingt-quatre heures)... au lieu de dix-huit gares actuellement. Autre type d'accessibilité devenue aujourd'hui élémentaire : l'accès aux sites web de services publics. Ainsi, l'ONU recommandait déjà en 2014 que les pages essentielles de ces sites soient accessibles en langage « easy to read », pour les personnes présentant un handicap mental... Pages qui généralement sont aussi préférées par la population générale !

E.BL.

ENSEIGNEMENT

Dans le spécialisé, à regret

Notre enseignement n'est pas assez inclusif : c'est également l'un des manquements pointés par l'ONU. Côté néerlandophone, un décret a rendu l'enseignement « inclusif » depuis quelques années. Un directeur d'école ne peut plus refuser un enfant handicapé dans son établissement... Dans les faits, certains parents ayant voulu profiter de cette ouverture font déjà marche arrière, explique Pierre Gyselinck, président du Belgian disability forum (BDF) et d'une organisation flamande. Car sur le terrain, les moyens pour accompagner un enfant autiste, par exemple, ne suivent pas. Les parents préfèrent alors retourner vers l'enseignement spécialisé, à regret. Du côté francophone, le Conseil supérieur regrette encore que le Pacte d'excellence ait d'emblée écarté l'enseignement spécialisé. « Nous ne rejetons pas l'enseignement spécialisé, précise Véronique Duchenne, membre du secrétariat du Conseil supérieur national. Mais nous voulons que les familles gardent le choix. Pour le moment, ce n'est pas le cas, vu les moyens. » L'emploi reste un point critique. Notamment en raison du manque de cohérence entre les différents niveaux de pouvoir. Un exemple flagrant ? Des personnes présentant une perte de capacité entre 33 % et 66 % qui bénéficiaient d'un régime particulier d'indemnités de chômage ont été exclues des allocations. Dans la vague des exclusions, le fédéral et les Régions n'avaient simplement pas prévu leur cas...

E. BL



Au-delà de la paraplégie, les infrastructures doivent être pensées pour tous les types de handicap. © MC

PHOTO.